



Mère qui refuse les enfants

Par Guillaume3005

Bonjour a tous.

Je suis séparé de la mère de mes filles et j'ai déposé une requête au JAF. La mère de mes enfants refuse de me donner contact et de me laisser voir mes enfants. Je voudrai déposé plainte pour non représentation d'enfants car je ne les ai pas vue depuis 2mois. Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sans jugement, votre plainte ne servira à rien.

Seul le jugement peut contraindre la mère de vous présenter les enfants selon les droits définis par le JAF.

Gardez bien toutes les preuves de vos tentatives de contact (pour éviter qu'elle dise que vous vous désintéressez des enfants), envoyez en RAR votre demande d'avoir des nouvelles et de voir les enfants en proposant éventuellement un lieu neutre, ou en présence de tiers.

Par Guillaume3005

Mon avocate va lui faire un recommandé je l'ai rencontré cette semaine. Merci

Par yapasdequoi

La mère devra s'expliquer devant le JAF.

Couper les liens des enfants avec l'autre parent est toujours mal vu... sauf si elle avance une bonne raison (accusations de désintérêt, d'abandon ou de violence, etc)

Votre avocat n'a certainement pas conseillé de porter plainte.

Surtout suivez les conseils de votre avocat, ce qui vous évitera des erreurs.

Par Guillaume3005

C'est leurs mère qui est violente elle m'a conseillé de rechercher des preuves contre elle SMS dialogue

Par yapasdequoi

Sauf si vous pensez que les enfants sont en danger, il va falloir patienter jusqu'au jugement.